

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-14/1

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ; vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ; vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

ARRETE

ARTICLE 1-

La liste des membres du jury de la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Corinna KOHLER
Caroline BEAUVAIS
Alexandra ERNST
Louise GOYET
Sabine GUERAUD
Nathalie ZAJDE

ARTICLE 2 -

Mme Corinna KOHLER est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire Université Paris 8 Vincevnes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-JD-14/2

PORTANT NOMINATION DE JURYS DE DIPLÔME DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ; vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 23 octobre 2020 ; vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

ARRETE

ARTICLE 1-

La liste des membres du jury du **Master mention Psychologie** est fixée comme suit pour l'année 2020-2021 :

Françoise DECORTIS Jean BARATGIN Khadija CHAHRAOUI Lionel DAGOT Milena KOSTOVA Raphaëlle MILJKOVITCH
Patrick MOLLARET
Arnaud PLAGNOL
Charles TIJUS
Claire VALLAT

ARTICLE 2 -

Mme Françoise DECORTIS est nommée présidente du jury désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 -

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administrative provisoire Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis

Annick ALLAIGRE